

Vous commencez votre généalogie ?

Pour commencer :

■ Vous devez essayer de dresser **chez vous** un premier arbre généalogique en ordonnant l'ensemble des données que vous pouvez collecter :

- à partir des papiers à votre disposition ou à celle de votre famille (papiers d'identité, livrets de famille, actes notariés, archives familiales etc.),
- en interrogeant votre entourage en particulier les personnes les plus âgées.

Attachez beaucoup d'importance aux **lieux** (de naissance, de mariage, de décès) sans lesquels vous ne pourrez mener à bien votre recherche !

■ Vous devez ensuite rechercher les actes eux-mêmes, à partir :

- des registres d'état civil depuis 1792,
- des registres paroissiaux avant 1792.

Vous ne trouverez pas aux Archives nationales les registres d'état civil et les registres paroissiaux !

■ Les tables décennales et les registres d'état civil

communicables au bout de 75 ans (naissances et mariages), immédiatement communicables (décès) se consultent

• **dans les services d'archives municipales et les mairies de plus de 2 000 habitants :**

- collection de la mairie.

• **dans les services d'archives départementales :**

- collection du greffe du tribunal de grande instance (série E),
- collection de la mairie (série E dépôt) si la commune a moins de 2 000 habitants.

■ Les registres paroissiaux

se consultent

• **dans les services d'archives municipales et les mairies de plus de 2 000 habitants :**

- collection de la mairie.

• **dans les services d'archives départementales :**

- collection du greffe du tribunal de grande instance (série E),
- collection de la mairie (série E dépôt) si la commune a moins de 2 000 habitants.

» Certains services d'archives départementales et municipales ont numérisé et mis sur Internet leurs registres paroissiaux et d'état civil. On trouve un accès à ces collections numérisées à l'adresse suivante : <http://www.numerique.culture.fr/> (accès géographique ou rubrique par type de documents).

» La liste des services d'archives territoriales figure sur le site des Archives de France à l'adresse suivante : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/annuaire/index>.

Quelques cas particuliers :

■ Le cas de Paris

Les deux collections des registres de l'état civil et les trois collections des tables décennales de Paris (Paris et communes annexées en 1859) de 1792 à 1859 inclus et la presque totalité des registres paroissiaux parisiens ont brûlé dans les incendies qui ravagèrent l'Hôtel de ville et le Palais de Justice en 1871.

Vous trouverez aux Archives de Paris, 18, boulevard Sérurier, 75019 Paris, métro Porte des Lilas, 01 53 72 41 23 (le lundi, 13 h 30 - 17 h 30, du mardi au samedi, 9 h 30 - 17 h 30) :

- l'état civil parisien original (registres et tables) à partir de 1860,
- les différentes reconstitutions des registres d'état civil et des registres paroissiaux de Paris.

» Vous pouvez désormais consulter en ligne les fichiers alphabétiques de l'état civil reconstitué (XVI^e siècle – 1859), les tables décennales et les registres de l'état civil (1860-1902), à l'adresse suivante <http://canadp-archivesenligne.paris.fr/>.

■ Les Protestants avant 1792

Consultez en priorité l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Les familles protestantes en France XVI^e siècle – 1792. Guide des recherches biographiques et généalogiques*. Paris, Archives nationales, 1987, in- 8°, 699 p., consultable à la salle des inventaires sous la référence **AFG/17**.

Vous pourrez consulter les collections très fragmentaires des actes pastoraux (culte protestant) principalement dans les services d'archives départementales (séries **B, C, E, I**) ou à la Société de l'histoire du Protestantisme, 54 rue des Saints-Pères, 75007 Paris.

■ Les Juifs avant 1792

Consultez en priorité l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Les familles juives en France XVI^e siècle – 1815. Guide des recherches biographiques et généalogiques*. Paris, Archives nationales, 1990, in-8°, 281 p., consultable à la salle des inventaires sous la référence **AFG/35** et disponible à l'achat au rez-de-chaussée du CARAN (15 €).

Il existe quelques très rares registres concernant les communautés israélites avant la création de l'état civil dans les services d'archives départementales des Yvelines (1 seul registre tenu en vertu de l'édit de novembre 1787), de la Gironde, de la Moselle et du Haut-Rhin, les services d'archives municipales de Toulouse comme d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon et de L'Isle-sur-la-Sorgue.

Vous trouverez aux Archives nationales – site de Paris :

les microfilms d'une grande partie des registres d'état civil, des tables décennales et des registres paroissiaux des DOM-TOM, ainsi que des territoires anciennement placés sous la souveraineté de la France, pour une période allant parfois de la fin du XVII^e siècle à la fin du XIX^e siècle.

» **L'inventaire** est consultable en salle des inventaires au 1^{er} étage sous la référence **OM/03**.

» **Les microfilms** sont consultables en salle de lecture des microfilms au 3^e étage, sous la référence **SOM 5 Mi**.

Contacts utiles :

- La Fédération française de généalogie, Tour Essor 93, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin cedex, 01 57 42 90 82, <http://www.genefede.org/menu.php> dispose des coordonnées de nombreux cercles de généalogie que vous pouvez rejoindre.
- La Bibliothèque généalogique de France assure une permanence de renseignements au CARAN les mercredis de 12 h 30 à 16 h 45.